CCI JURA

COMPTE-RENDU

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du

LUNDI 25 JUIN 2018

ORDRE DU JOUR

- **Accueil des participants**

- **Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 26 mars 2018**

- **Communications diverses**

- **Budget Exécuté 2017** / *Projet de délibération*

- **Budget Rectificatif 2018** / *Projet de délibération*

- **Tarification des prestations de la CCI du Jura** – Art. 4.7.1 & 4.7.2 du Règlement Intérieur / *Projet de délibération*

- **Information sur l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

- **Point sur l'activité de l'Aéroport Dole Jura**

- **Développement durable : contraintes et opportunités pour les entreprises du territoire**

  Table ronde en présence de :
  - Pierre CHRISMENT – DREAL
  - Yves BERTRAND – Sté ITEC
  - Blandine AUBERT – ADEME
  - Christophe EGGENSCHWILLER – Agence de l'Eau
  - Pascale LYAUDET-SARRON – Agence EDF "Une Rivière, Un Territoire"
  - Les services de la CCI du Jura

- **Questions diverses**

******

LISTE DES PRESENTS ET DES EXCUSES

Parmi les Membres Titulaires, étaient présents :
Jean-Charles ARNAUD, Pierre-Emmanuel BERTHET, Stéphanie BOUQUEROD, Audrey CEZERIAT, Romuald DEBOURG, Philippe DRHOUIN, Nicolas FIDON, Nicole GUYOT, Patrick JANAND, Pascale LACROIX, Philippe MANZONI, Christine MILLET, Evelyne MUYARD, Liliane PAGET, Jean-Pierre PARIZON, Florence PUIG, Christophe THIEBAUD.

Parmi les Membres Titulaires, étaient excusés :
Véronique BEAUD, Claude CANIOTTI, Jean-Pascal FICHERE, Édouard HIRSINGER, Rémy LAURENT, François MICHEL-GROSJEAN, Amélie MOREL-MARTIN, Valérie ORSAT, Véronique PAGET, Pierre WORMS.

Parmi les Membres Associés, était présent :
François DEFOUGERES, Michel DRONIER, Mathieu LOYANT.

Parmi les Membres Associés, étaient excusés :
Jérôme COLIN, Alain COUPAT, Denis DEVILLERS, Romuald FASSENET, Simone FUSARO, Claude GIROD, Daniel JACQUET, Thomas LE PAUL, Jean-Louis LORAND, David WAWRZYNIAK.

Parmi les Personnalités, était présente :
Marie-Christine CHAUVIN, Sénatrice du Jura.

Parmi les Personnalités, étaient excusés :
Richard VIGNON, Préfet du Jura.
Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura.
Danielle BRULEBOIS, Députée du Jura.
Marie-Christine DALLOZ, Députée du Jura.
Jean-Marie SERMIER, Député du Jura.
Sylvie VERMEILLET, Sénatrice du Jura.

Parmi les invités, étaient présents :
Blandine AUBERT, Directrice régionale de l'ADEME Bourgogne Franche-Comté.
Florence BARRAL-BOUTET, DIRECCTE UT Jura, représentée par François PETITMAIRE.
Yves BERTRAND, Société ITEC.
Pierre CHRISMENT, DREAL – Responsable de l'Unité Territoriale Jura.
Michel DIEUDONNE, Président Honoraire de la CCI du Jura.
Christophe EGGENSCHWILLER, Directeur de l'Agence de l'Eau.
Denis GIROUDET, Directeur Départemental des Finances Publiques du Jura.
Serge LACROIX, Vice-Président de la Communauté de Communes Jura Sud.
Pascale LYAUDET-SARRON – Directrice de l'Agence "Une Rivière, Un Territoire" Massif du Jura.

Parmi les invités, étaient excusés :
Véronique BOUVRET, Présidente du MEDEF Jura.
Dominique CHALUMEAUX, Président de la Chambre d'Agriculture du Jura.

Michel CHAMOUTON, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Jura.
Erick KEROURIO, Directeur Départemental Cohésion Sociale et Protection des Populations.
Alexandre LACOMBE, Délégué Général du MEDEF Franche-Comté.
Dominique LANVIN, Directeur de la Banque de France.
Bernard MAMET, Président de l'Association des Maires du Jura.
José MARTINEZ, Président de la CPME Jura.
Éric PIERRAT, Secrétaire Général aux Affaires Régionales.
Jacky ROCHE, Directeur Départemental des Territoires du Jura.
Jean-Philippe SARRETTE, Directeur Régional Adjoint Caisse des Dépôts et Consignations.
Henri VENET, Délégué Général de l'UIMM Jura.

Assistaient également à la réunion :
Luc DREVET, Directeur Général de la CCI du Jura.
Emilie ANDRIEUX, François BOULAY, Corinne CORNET-BELIN, Daniel LEPRE, Florence LONJARET, Martin PAGNIER, Philippe ROUGET, collaborateurs CCI du Jura.

******

ACCUEIL DES PARTICIPANTS & COMMUNICATIONS DIVERSES

Le Président Jean-Pierre PARIZON souhaite la bienvenue à tous les participants. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Il demande aux Membres Titulaires l'approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mars 2018.

L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.

******

Le Président Jean-Pierre PARIZON informe les Membres de l'Assemblée Générale de la prise de fonction de Bernard SCHMELTZ, ancien Préfet de Corse et de la Corse du Sud, nommé Préfet de Côte d'Or et de la Région Bourgogne Franche-Comté le 22 mai 2018 en remplacement de Madame Christiane BARRET.

******

INTERVENTION DU PRESIDENT SUR LA SITUATION NATIONALE DU RESEAU

Le Président Jean-Pierre PARIZON fait l'intervention suivante :

« Le Ministre de l'Economie et des Finances nous a annoncé l'arbitrage du Gouvernement sur la trajectoire de la taxe pour frais de chambre, à savoir **-100 M€ par an sur 4 ans** ce qui amènerait le plafond résiduel à 375 M€, à contractualiser dans le cadre d'un nouveau contrat d'objectifs et de performance. Nous avons immédiatement soulevé auprès du ministre l'impact très négatif de cet arbitrage, tant sur le plan économique que social, laissant présager de vives réactions de notre réseau.

Je vais à présent vous donner lecture d'une réaction collective des Présidents de notre Réseau à partir d'éléments proposés par le Président de CCI France :

« Nous, chefs d'entreprises, présidents de CCI, sommes en colère...

Parce que le Gouvernement ne respecte pas les assurances qu'il nous avait données

Comment ne pas être en colère quand le Gouvernement ne tient pas sa parole sur l'avenir du réseau des CCI et donc sur l'avenir du soutien à l'économie des territoires et au développement des entreprises ?

Fin 2017, plusieurs ministres se sont engagés à l'oral et à l'écrit, aussi bien devant la représentation nationale, qu'auprès de nos partenaires européens, qu'il n'y aurait plus de rabot sur les CCI. Ceci pour garantir une visibilité au réseau jusqu'en 2022.

Que valent donc les engagements du Gouvernement ?

Parce que le Gouvernement pénalise le développement des TPE/PME

Comment ne pas être en colère quand une décision pénalise les TPE/PME : la politique du rabot permanent revient à les priver de l'effet redistributif de la taxe affectée ? La taxe payée par les grandes entreprises permet d'offrir des services aux petites qui en ont vraiment besoin et qui n'ont pas de ressources internes.

Une telle politique ne s'inscrit pas en cohérence avec les objectifs du PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) qui vise à faire grandir les entreprises.

Parce que le Gouvernement néglige les territoires

Comment ne pas être en colère quand une décision va tuer l'accompagnement de proximité et contribue à aggraver la fracture territoriale ? De nombreuses CCI risquent de déposer le bilan et l'accompagnement des entreprises va disparaître. Seules les CCI situées dans les territoires les plus riches et les plus dynamiques ont une chance de s'en sortir.

Parce que le Gouvernement ne reconnaît pas la performance

Comment ne pas être en colère quand le Gouvernement ignore la performance des CCI sur les territoires en matière d'apprentissage ou d'accompagnement des TPE/PME alors même que ce sont des domaines prioritaires de sa politique économique ?

67% des chefs d'entreprise interrogés dans le cadre de la mission IGF se déclarent satisfaits des services des CCI.

Près de 3 entreprises accompagnées sur 4 ont pu développer des actions commerciales à l'étranger.

Plus d'une entreprise accompagnée sur 2 a vu son chiffre d'affaires à l'export progresser.

Plus de 7 apprentis sur 10 formés par les CCI occupent un emploi dans les 6 mois.

Plus de 7 jeunes sur 10 ayant suivi une formation initiale proposée par les établissements gérés par les CCI occupent un emploi dans les 6 mois.

Près de 7 adultes sur 10 ayant suivi une formation continue diplômante proposée par les CCI occupent un emploi dans les 6 mois.

Comment ne pas être en colère quand le Gouvernement refuse de reconnaître l'empreinte économique des CCI sur les territoires ?

Plusieurs études confirment qu'un 1€ de taxe versé à une CCI qui l'investit dans l'accompagnement des entreprises, contribue à produire 10 € de richesse sur son territoire ».

******

BUDGET EXECUTE 2017

Le Président Jean-Pierre PARIZON en l'absence de Jean-Pascal FICHERE, Trésorier, donne la parole à Romuald DEBOURG, Trésorier Adjoint.

Romuald DEBOURG, Trésorier Adjoint : « Je vais vous présenter le budget exécuté 2017 qui va être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale d'aujourd'hui.
Ce document est assorti de toutes les annexes et adapté aux règles budgétaires et comptables de la circulaire ministérielle du 30 mars 1992 et au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03.
La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura a respecté les décisions prises en Assemblée Générale.

Les faits caractéristiques de l'exercice 2017 ont été les suivants :
- Suppression de deux postes de travail au 01/12/2017 pour un montant de 111 255.70 €
- Remboursement par anticipation des deux emprunts restant en cours pour un montant en capital de 464 635.85 € et un montant d'indemnité pour remboursement par anticipation de 18 585.43 €
- Harmonisation au 31/12/2017 des engagements sociaux détenus par la CCI Bourgogne Franche Comté sur la CCI du Jura avec une incidence positive sur le compte de résultat de 67 512.00 €.

Le budget exécuté 2017 de la CCI prévu avec un déficit budgétaire de 359 181 € et un résultat comptable négatif de 99 841 € se clôture par un résultat budgétaire déficitaire de 348 821.88 € et un résultat comptable négatif de 79 456.47 €.

Le budget exécuté 2017 se présente de la manière suivante :

Concernant les produits :
La ressource fiscale, pour un montant de 2 599 000 €, est conforme aux prévisions.

Les produits d'exploitation de 855 K€ sont en augmentation de + 25 K€ par rapport au Budget Rectificatif, mais + 129 K€ par rapport au Budget Exécuté 2016. Cette augmentation provient notamment du transfert des formalités internationales de la CCIR aux CCIT pour 45 K€ et à l'augmentation des prestations facturées par l'Espace Entreprises pour 30 K€, par l'Espace Entreprendre pour 10 K€, et de l'augmentation de la refacturation des salaires mis à disposition de l'EMC pour 44 K€.

Les produits financiers pour 30 K€, avec un montant de 10K€ supérieurs aux prévisions.

Les produits exceptionnels s'élèvent en 2017 à 122 K€. Ils comprennent la régularisation des engagements sociaux sur l'exercice antérieur 2016 (allocations de fin de carrière et d'ancienneté) suite à l'harmonisation du mode de calcul de ces derniers entre les CCIT de Franche-Comté et de la Bourgogne dans le cadre de la création de la nouvelle CCIR Bourgogne Franche-Comté.

Ce qui nous fait un total de produits de 3 606 000 €.

Concernant les charges :
Les charges d'exploitation de 703 K€ sont 38 K€ en dessous du budget notifié, suite à des économies réalisées sur les achats et services extérieurs.

Les impôts et taxes pour 3 K€ inférieurs, avec des impôts fonciers moins élevés que prévus.

Les frais de personnel de 2 804 K€ en augmentation de 17 K€. Ce poste tient compte d'un montant de + 106 K€ de régularisation des engagements sociaux (congés payés et CET pour l'exercice 2017) et d'un montant de - 89 K€ dû aux absences pour maladie et absences pour congé individuel de formation.

Les charges exceptionnelles s'élèvent pour 2017 à 273 K€ et se décomposent pour 161 K€ de régularisation des engagements sociaux (CET) sur l'exercice antérieur 2016 et du coût de la suppression des deux postes 112 K€.

Ce qui nous fait un total de charges de 3 313 000 €, un excédent disponible de 293 K€.

Les annuités d'emprunt s'élèvent pour 2017 à 687 K€ et se décomposent de la manière suivante :

- Annuité de l'exercice pour 97 K€
- Annuité de remboursement par anticipation des deux emprunts en cours pour 483 K€
- Régularisation de l'échéancier de remboursement des engagements sociaux (allocation fin de carrière et ancienneté) suite à l'harmonisation du mode de calcul entre les CCIT de Franche-Comté et de la Bourgogne dans le cadre de la création de la nouvelle CCIR Bourgogne Franche-Comté pour 107 K€

L'autofinancement est de – 394 K€.

Les cessions d'immobilisation sur cet exercice de 59 K€ sont conformes aux prévisions et ce montant correspond au remboursement du fonds PME Défis 2010.

Les investissements courants représentent 14 K€.

Le résultat budgétaire 2017 prévu au budget rectificatif à hauteur de – 359 K€ est au 31/12/2017 de – 349 K€ intégralement imputable au remboursement anticipé des deux emprunts restant en cours.

Concernant le graphique des postes des produits, on relève :

- L'augmentation entre 2016 et 2017 de la ressource fiscale, mais cette augmentation vient compenser la hausse des frais de personnel du fait du transfert d'agents à 100 % de la CCIR à la CCI du Jura
- L'augmentation des produits d'exploitation entre 2016 et 2017 pour 129 K€

Concernant le graphique des postes des charges, on relève :

- L'augmentation des frais de personnel entre 2016 et 2017 du fait du transfert d'agents à 100 % de la CCIR à la CCI du Jura qui est compensée par l'augmentation de ressource fiscale évoquée précédemment
- La diminution des charges d'exploitation

Rapprochement résultat budgétaire et comptable : le résultat budgétaire est de – 349 K€ auquel nous ajoutons les remboursements en capital des emprunts pour 654 K€ sur cet exercice, 14 K€ d'investissements, auxquels on déduit les cessions d'actifs de 59 K€ pour faire une capacité d'autofinancement de 260 K€, on ajoute les reprises sur amortissements et provisions pour 39 K€, on déduit les dotations aux amortissements et provisions pour 378 K€, ce qui nous amène à **un résultat comptable sur cet exercice de – 79 K€.**

Concernant la situation patrimoniale suite à cet exercice, les immobilisations sont inscrites au Bilan pour un montant de 2 477 K€ avec 5 M€ d'immobilisations incorporelles, 2 081 K€ pour les immobilisations corporelles en diminution par rapport à 2016 du fait des amortissements 2017, et des immobilisations financières pour 391 K€, cette diminution provenant du provisionnement à 100 % de la participation de la CCI du Jura au financement des investissements 2010 au CFA du Jura à Gevingey du fait du remboursement par anticipation de l'emprunt en rapport.

L'actif circulant est de 2 391 K€ avec des créances pour 783 K€ en augmentation en 2017 du fait notamment de la somme que la CCIR doit rembourser à la CCI du Jura suite à l'harmonisation du calcul des engagements sociaux entre les CCIT de la région pour un montant de 361 K€.
Nous avons des disponibilités d'un montant de 1 608 K€ en baisse notamment du fait du remboursement par anticipation des emprunts en cours et 24 K€ pour charges constatées d'avance, **ce qui nous fait un total à l'actif de 4 892 K€.**

Concernant le Passif, les fonds propres s'élèvent à la clôture de l'exercice à 3 229 K€, en diminution de 79 K€ correspondant au résultat 2016. Des dettes pour 782 K€, en forte réduction du fait du remboursement par anticipation des deux emprunts restant en cours et de la régularisation du montant des engagements sociaux à rembourser (allocations de fin de carrière et d'ancienneté). Nous avons des dettes d'exploitation pour 881 K€, en augmentation par rapport à 2016 notamment du fait du solde des fournisseurs à payer au 31/12/2017 + 245 K€ par rapport au 31/12/2016 et des dettes sociales dues à la CCIR suite à l'harmonisation des engagements sociaux (CET et CP) entre les CCIT de la région pour un montant de 334 K€, **ce qui nous fait un total au passif de 4 892 K€.**

Concernant l'évolution fonds de roulement de la CCI, la différence entre le fonds de roulement brut et le fonds de roulement net est le montant des provisions de l'actif circulant (provision pour créances clients et autres débiteurs). On remarque la forte chute entre 2013 et 2014, qui, je le rappelle était à l'effet du prélèvement exceptionnel intervenu fin 2014. Nous constatons également une diminution sensible du fonds de roulement qui représente, à la clôture de cet exercice, 162 jours de charges.

Pour conclure, nous constatons que la CCI est complètement désendettée aujourd'hui des emprunts bancaires et qu'il reste, pour les années à venir uniquement le remboursement de la dette sociale due à la CCI de Région ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie Romuald DEBOURG et donne la parole à Evelyne MUYARD, Présidente de la Commission des Finances.

Evelyne MUYARD : « Conformément à l'article 4.2.2 du règlement intérieur de la CCI du Jura, la Commission des Finances s'est réunie le vendredi 8 juin 2018 afin d'émettre un avis sur les comptes exécutés 2017.

Après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes, les Membres de la Commission des Finances émettent un avis favorable à l'adoption par l'Assemblée Générale du 25 juin 2018 du budget exécuté 2017 tel qu'il leur a été présenté ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne la parole à Charlotte VIOLOT, Commissaire aux Comptes.

Charlotte VIOLOT, Commissaire aux Comptes : « En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Jura relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils viennent de vous être présentés et qu'ils sont annexés à notre rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Jura à la fin de cet exercice.

Je vais peut-être vous épargner la lecture exhaustive de notre rapport comprenant de nombreux paragraphes, toutefois il y en a un qui concerne la justification de nos appréciations.

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « Règles et méthodes comptables », « Annexe feuillet B-1, Harmonisation des modalités administratives et financières de transfert et de mise à disposition de personnel entre la CCIR et les CCIT », « Transfert et ajustement comptable du stock de dettes » et « Couverture des dettes et engagements par des placements dédiés et sécurisés » de l'annexe, exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des changements d'estimations comptables pour ce qui concerne l'harmonisation au 1er janvier 2017 des modalités administratives et financières de transfert et de mise à disposition de personnel entre la CCIR Bourgogne Franche-Comté et la CCIT du Jura.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Chambre Consulaire, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées préalablement et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le budget exécuté et dans les autres documents adressés aux Membres Élus et autres Membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.
Je vous remercie ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne lecture du projet de délibération en rapport et en demande l'approbation aux Membres de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.

******

BUDGET RECTIFICATIF 2018

Le Président Jean-Pierre PARIZON en l'absence de Jean-Pascal FICHERE, Trésorier, donne la parole à Luc DREVET, Directeur Général.

Luc DREVET présente le budget rectificatif 2018 de la CCI du Jura à l'appui de la note annexée au présent compte-rendu.

« Merci Monsieur le Président. Vous avez bien sûr pris connaissance des éléments relatifs à ce budget. Je rappelle tout d'abord que cette Assemblée a adopté le budget primitif 2018 de la CCI du Jura au cours de sa séance du 27 novembre 2017 sur la base d'un montant de ressource fiscale estimé alors à 2 102 000 € pour l'actuel exercice, et qui comportait au final un déficit budgétaire prévisionnel d'un peu plus de 105 000 €.
Compte tenu des informations que nous avons pu recueillir depuis l'approbation du budget primitif et avant d'entrer dans plus de détails, je rappelle également que principalement au niveau des recettes, des écarts sont constatés logiquement dans le budget rectificatif n°1 et proviennent de la prise en compte de la modification de répartition de la ressource fiscale entre la CCIR Bourgogne Franche-Comté et les CCI Territoriales qui a été approuvée par l'Assemblée Générale de la CCIR du 14 juin 2018. Cette répartition modifiée tient compte de l'affectation du fonds de péréquation 2018. Pour être précis sur ce sujet, lorsque nous avons approuvé le budget en novembre, la loi de finances pour l'année 2018 n'avait pas encore été approuvée par le Parlement et au final, la dotation du fonds de péréquation des CCI qui permet de financer des projets de portée innovante ou de venir en assistance à certaines CCI dites ultra rurales ou ultra périphériques, avait été portée dans les prévisions du réseau au montant de l'année 2017, à savoir 25 millions. Or au final, ce fonds a été porté par le législateur à 45 millions. Il ne s'agit pas d'une dotation supplémentaire puisque ce montant vient en compensation d'une partie de l'enveloppe globale de la ressource fiscale. Il nous a donc fallu procéder à un ajustement de la répartition régionale initiale. Nous avons, du fait de ce fonds de péréquation et de la dotation qui nous a été attribuée, une dotation supplémentaire dans le budget primitif pour 52 282 € si l'on fait la déduction de la ressource fiscale qui nous a été enlevée et de celle qui nous a été attribuée à savoir, 120 000 € au titre de ce fonds moyennant évidemment des engagements sur des projets, et puis l'ajustement des recettes en fonction de leur niveau de réalisation à fin avril 2018 pour environ 74 000 €. S'agissant des dépenses, on constate un ajustement positif des frais de personnel mis à disposition de la CCI du Jura avec une réduction d'environ 58 000 € pour l'année 2018 du fait d'un décalage entre les départs et leurs remplacements, d'où la diminution de la masse salariale. Une diminution également de l'annuité de remboursement pour les dettes sociales pour environ 10 000 € qui provient du nouveau mode de calcul mis en place en 2017 et qui, bien entendu, maintenant va s'ajuster au fil des ans avec moins de remontée au niveau régional ; au final c'est neutre, mais pour la trésorerie de la CCI du Jura c'est un peu mieux. La prise en compte de charges supplémentaires relatives aux projets retenus dans le cadre du fonds de péréquation que j'évoquais tout à l'heure pour un montant de 55 200 €.

Autrement dit, si vous prenez la dotation de ressource fiscale supplémentaire plus 52 000 € mais en prenant compte des charges liées à l'engagement des projets, nous somment finalement sur un différentiel négatif au niveau de la ressource fiscale.

Je vais vous présenter maintenant le **détail de ce budget rectificatif 2018**.

En matière de charges :

Concernant les services extérieurs, on a un supplément de 26 K€ qui provient d'achats des prestations dans le cadre des projets du fonds de péréquation pour 11 K€ et d'un montant prévisionnel supplémentaire pour l'entretien des bâtiments pour 15 K€.
Concernant les travaux et prestations, rien à en dire car nous sommes à l'étale.
Les impôts et taxes connaissent une augmentation de 10 K€ liée à la formation du personnel pour les projets relatifs au fonds de péréquation.
Les frais de personnel avec un montant recalculé compte tenu des informations connues à ce jour pour - 58 K€ principalement du fait du décalage entre les départs et la date d'échéance des remplacements des personnes.
Pour les dépenses en capital, nous avons un différentiel de + 6 K€ qui provient d'achat d'immobilisations dans le cadre des projets relatifs au fonds de péréquation pour +16 K€ et du nouvel échéancier pour le remboursement de la dette sociale à la CCIR pour - 10 K€.

En matière de Produits :

Les recettes d'exploitation ont été revues à la baisse au vu du niveau de réalisation au premier semestre pour un montant d'environ 50 K€. Ajustement de la prévision de recettes d'exploitation compte tenu de la réalisation à ce jour notamment des prestations de la direction des entreprises qui accuse un décalage/retard d'environ 15 K€ par rapport au prévisions, de la direction du développement économique pour environ 15 K€ et des formalités à l'international pour environ 20 K€.
La ressource fiscale connait une augmentation de 52 K€ compte tenu de la modification de sa répartition entre la CCI Bourgogne Franche-Comté et les CCIT de son territoire y inclue l'affectation du fonds de péréquation 2018.
Des produits financiers pour - 5 K€ compte tenu de la baisse des taux et du montant des placements.
Des transferts de charges pour - 18 K€, cette différence provenant du départ de l'agent mis à disposition de l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA).

On passe ensuite au rapprochement du résultat budgétaire et du résultat comptable comme nous l'avons fait pour le budget exécuté.
Concernant le résultat budgétaire, nous étions sur un déficit d'exploitation prévu au budget primitif 2018 de – 105 000 € et compte tenu des informations que nous avons prises en compte, nous l'ajustons légèrement à la baisse, en augmentation du déficit, à – 113 000 €, ce qui nous donne une capacité d'autofinancement légèrement négative à ce stade et ce n'est pas un indice de grande forme à – 34 000 €. Compte tenu des ajustements évoqués par le Trésorier Adjoint précédemment, on arrive à un résultat comptable prévu au budget rectificatif de – 213 000 €.

Il me reste à vous préciser qu'eu égard à ce que l'on évoquait tout à l'heure et au déficit d'exploitation que nous avons prévu pour 2018, le fonds de roulement net au 31 décembre 2018 représentera non plus 162 jours, mais 150 jours de charges. C'est, disons-le, le dernier indicateur positif puisque la CCI est légèrement au-dessus du ratio des 120 jours qui est

communément recommandé par la Tutelle nationale. Malheureusement, au fil des exercices et de la trajectoire annoncée par le Gouvernement évoquée par le Président dans ses propos liminaires, cet indicateur positif des 120 jours va rapidement et malheureusement appartenir au passé ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie Luc DREVET donne la parole à Evelyne MUYARD, Présidente de la Commission des Finances.

Evelyne MUYARD : « Conformément à l'article 4.2.2 du règlement intérieur de la CCI du Jura, la Commission des Finances s'est réunie le vendredi 8 juin 2018 afin d'émettre un avis sur le budget rectificatif 2018.

Les Membres de la Commission des Finances relèvent que le montant de Taxe pour Frais de Chambre a diminué de 444 818 € par rapport à 2017. Corrélativement, un gros effort de gestion a permis de générer une économie de 331 113 € par rapport à l'exercice précédent, toutefois l'équilibre n'a pas pu être atteint. Ils soulignent également que le complément de ressource fiscale de 52 282 € reçu au titre du fonds de péréquation ne couvre pas totalement les charges supplémentaires engagées dans les projets financés à ce titre. Cette dotation ne contribue donc pas positivement au résultat.

La Commission relève également, comme en 2017 que le niveau de Taxe pour Frais de Chambre de la CCI du Jura issu de la répartition régionale la situe toujours en avant dernière place des CCI de Bourgogne Franche-Comté sur la base du poids économique relatif de chaque territoire.
Elle recommande à nouveau que la CCIR prenne en compte la situation défavorable de la CCI du Jura dans l'ensemble régional afin de rapprocher dès 2019 le niveau de sa Taxe pour Frais de Chambre de la moyenne des CCI de Bourgogne Franche-Comté.

Les Membres de la Commission des Finances émettent un avis favorable à l'adoption par l'Assemblée Générale du 25 juin 2018 du budget rectificatif tel qu'il leur a été présenté ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne lecture du projet de délibération en rapport et en demande l'approbation aux Membres de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.

******

TARIFICATION DES PRESTATIONS DE LA CCI DU JURA

Le Président Jean-Pierre PARIZON, donne la parole à Luc DREVET.

Luc DREVET : « Cette politique de tarification s'inscrit naturellement dans une recherche de marge d'autofinancement absolument indispensable pour notre réseau du fait de la trajectoire de la ressource fiscale. On peut d'ailleurs préciser que dans la trajectoire de - 400 millions évoquée par le Président et telle qu'envisagée par le gouvernement pour les années 2019 à 2022, l'approche gouvernementale est de dire que ces 100 millions par an doivent être compensés par un supplément de prestations facturées. La marche est haute, ça a été suffisamment souligné notamment par le Président national et les délais d'adaptation extrêmement difficiles à tenir. Pour autant, cela ne nous dispense pas de mettre tous les

moyens nécessaires pour essayer de faire la plus grande partie du chemin possible, d'où la nécessité d'augmenter ce volume de prestations facturées. Cela posera forcément des problèmes avec certains de nos ressortissants TPE qui avait besoin de ces services mais qui n'avaient pas forcément une capacité contributive importante. En effet, la réduction de la pression fiscale de nos ressortissants corrélée à la baisse des dotations de Taxe pour Frais de Chambre avec une année de décalage bénéficie pour l'essentiel aux entreprises de taille importante alors que nos prestations sont principalement utilisées par les TPE ou les entreprises de taille intermédiaire. De fait, il va y avoir un gros travail d'explication de la part de nos conseillers d'entreprise pour que l'on puisse franchir une telle marche.
Cet affichage des tarifs fait également suite à la fois à l'approbation d'un règlement intérieur actualisé au niveau national en 2017 qui a donné lieu à une actualisation de notre propre règlement intérieur approuvé lors de l'Assemblée Générale du 26 mars dernier. Avec un décalage d'une Assemblée, nous vous présentons donc aujourd'hui cette politique tarifaire élaborée en pleine concertation avec les équipes qui vont avoir la charge de prester ces services facturés.

Nous avons déterminé quatre grands blocs de prestations et donc de tarifs que récapitule la note qui figure dans vos dossiers et que nous allons évoquer brièvement :

- Les formalités administratives : cet ensemble correspond aux prestations délivrées par le Centre de Formalités des Entreprises, le service international et le service apprentissage pour la validation et la saisie des contrats.
- Les prestations de conseil individuel en entreprise : les prestations de conseil individuel en entreprise sont facturées sur la base d'un cout jour agent pour l'ensemble des conseillers fixé pour 2018 à 480 € HT et un cout horaire fixé à 60 € HT.
- Les prestations de la plateforme RH : ces prestations sont élaborées et révisées chaque année avec les partenaires de la plateforme dans le cadre du conventionnement financier pluriannuel avec le Fonds Social Européen et la DIRECCTE.

Pour leur part, les prestations collectives conventionnées correspondent aux projets d'accompagnement proposés aux partenaires (Etat, Communautés de Communes, Région..) dans le cadre d'un appel d'offre ou d'une délégation de service public.
Le principe est de facturer ces prestations au coût de revient pour chaque agent engagé dans ces actions. Aussi, elles seront élaborées à partir du cout jour réel de l'agent ou des agents en charge de l'intervention augmenté des couts réels afférents à l'action (frais de déplacement, de communication, documentation...) et d'une quote-part pour frais de charges de structure.

Cette nomenclature fera l'objet, dès après cette Assemblée, d'une publication sur le site internet de la CCI du Jura pour une entrée en vigueur à compter du 1er juillet 2018. Nous publierons ensuite, sans doute sur une base annuelle, une actualisation de cette grille. Si naturellement il devait y avoir une modification substantielle en cours d'année, nous informerions l'Assemblée dans l'intervalle ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne lecture du projet de délibération en rapport et en demande l'approbation aux Membres de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.

******

INFORMATION SUR L'APPLICATION DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « Depuis le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur pour l'ensemble des entreprises publiques et privées à l'échelle européenne.

Les obligations du RGPD supposent qu'une entreprise doit à tout moment savoir de quelles données à caractère personnel elle dispose, leur localisation, l'objectif de leur collecte et leur mode de gestion, de stockage, de sécurisation, de transfert et d'effacement. Elle doit notamment en informer ses « clients » et obtenir leur accord sur le traitement de leurs données personnelles.

Cette réglementation nécessite pour la CCI de prendre des mesures à la fois techniques et organisationnelles, afin de garantir un niveau de sécurité adapté aux exigences nouvelles du RGPD en particulier la mise en conformité de ces pratiques de collecte de données et de leur exploitation, avec les procédures internes – de type démarche qualité – le permettant.

Dans ce cadre et en concertation étroite entre CCIR Bourgogne Franche-Comté et CCIT, un plan d'action en plusieurs étapes est suggéré :

- **Création d'un groupe de travail**. Il s'agit de constituer à la CCI un Comité de pilotage de la démarche composé des membres du Comité de direction ainsi que Marie-Eve HENRIOT, Bruno GALLET et Alban BUGUET, et qui se réunira mensuellement pour en accompagner la mise en œuvre interne. En préfiguration et pour l'animation du groupe, il est proposé que Philippe ROUGET en soit le pilote.

- **Désignation d'un Délégué à la Protection des Données** (DPD). Vis-à-vis de la Commission Nationale Informatique et Libertés en charge à compter du 25 mai 2018 de la vérification de la conformité des actions menées par les entreprises publiques et privées, il est demandé de nommer officiellement (avec délibération) un DPD en interne et d'en informer la CNIL dont il est le référent pour la CCI du Jura et le correspondant direct. Il est proposé que Philippe ROUGET soit désigné à ce poste, avec le concours de Bruno GALLET et de Marie-Eve HENRIOT sur les volets techniques de son intervention ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON, donne la parole à Philippe ROUGET, Directeur du Développement Economique et de l'Information.

Philippe ROUGET : « Bonjour à toutes et à tous. Je poursuis pour expliquer ce que nous allons mettre en place à la CCI du Jura. Nous avons en interne créé un comité de liaison, composé des Membres du Comité de Direction et du Comité de pilotage, qui se réunit tous les mois pour faire un point sur les démarches qui sont mises en place qui devraient l'être, avec un objectif que les Chambres de Commerce de Bourgogne Franche-Comté se sont fixé d'être en conformité vis-à-vis de ce règlement fin décembre 2018.
Dans un premier temps, nous allons cartographier les fichiers, c'est-à-dire faire un listing exhaustif de tous les fichiers utilisés par les services pour contacter les entreprises, d'une part pour les recenser mais d'autre part pour analyser la teneur et le contenu précis des données personnelles des entreprises concernées. Vraisemblablement, dans bon nombre de cas, ces

fichiers devront être supprimés. Un fichier qui a plus de deux ans est obsolète par rapport à l'intervention de la Chambre, surtout qu'il suffit de faire une extraction à partir du fichier consulaire, avec l'accord des personnes contactées, pour obtenir des données actualisées, le principe étant, d'une part, de faire en sorte que les fichiers utilisés soient actualisés et d'autre part, que toutes les personnes contactées aient donné leur accord pour que l'on puisse utiliser ces fichiers. En effet, nous sommes obligés, avec ce nouveau règlement, d'obtenir l'accord explicite des personnes concernées.
Une fois cette cartographie réalisée, nous pourrons déterminer le risque pris de disposer des données et d'en assurer la sécurité vis-à-vis des personnes concernées.
En interne, c'est pratiquement une démarche qualité qui est à mettre en place, avec des processus spécifiques déterminant la manière de traiter les données, qui en est responsable, qui en assure la sécurisation, comment elle est opérée.
Nous avons déjà commencé à informer nos ressortissants, notamment ceux à qui l'on envoie Jura News. Nous avons demandé à tout le monde de confirmer le principe de continuer à lire et recevoir JuraNews et avons, à ce jour, très peu de retours négatifs. Les personnes qui ne répondent pas ne peuvent être considérées comme ayant donné leur accord.
Enfin, il y a une communication importante à faire aux agents de la CCI sur la responsabilisation de notre établissement dans l'utilisation et le traitement des données. Des informations seront faites régulièrement en ce sens au personnel. Nous ne sommes pas dans le cas particulier d'une entreprise commerciale, nous sommes relativement limités dans les données personnelles « à risque » concernant les entreprises, toutefois le recensement complet de tous les fichiers permettra de déterminer et de voir dans quelle mesure il nous faut intervenir ou pas ».

******

POINT SUR L'ACTIVITE DE L'AEROPORT DOLE JURA

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « En termes d'activité commerciale, l'Aéroport Dole Jura a enregistré au 17 juin 2018 un total, en légère progression par rapport à la même période en 2017 (+1.6 %) de **49 062 passagers**. La croissance du trafic a été limitée des grèves du contrôle aérien sur les lignes régulières Dole-Porto-Dole et Dole-Fès-Dole notamment et cela a concerné 1 450 passagers.

En termes d'exploitation, la SEADJ a transmis au Délégant le Rapport annuel 2017 de l'activité sur la plateforme et se prépare conjointement, dans un rétro planning de fin de Délégation de Service Public contraint par les échéances propres à ce conventionnement de DSP 2010-2019 toutes les démarches de clôture en vue de la DSP suivante.

Par ailleurs, les services de l'Etat (Aviation Civile, Préfecture) ont validé le plan d'actions établi dans le domaine de la sûreté par un agrément valide jusqu'en 2019.

En termes budgétaires, la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la SEADJ qui se tiendra le 4 juillet 2018 devra approuver le Rapport de gestion 2017 présenté, sur les bases d'un exercice 2017 arrêté au 31/12/2017 avec une perte de 204 026.98 €, déficit affecté au report à nouveau qui s'élèvera, à cette date, à – 118 678.00 €.

S'agissant de cette situation budgétaire, il convient de rappeler que conformément aux accords de gouvernance entre Kéolis et la CCI dans le cadre de la DSP en cours, cette perte doit être assurée au prorata de 51% pour Kéolis et 49% pour la CCI du Jura, les deux actionnaires.

Il convient de rappeler également que conformément à l'Article R712-36 du Code de Commerce, les Etablissements du réseau des CCI ont en principe l'obligation de ne pas utiliser le produit des impositions de toute nature qui leurs sont affectées ou des ressources provenant de leurs autres activités pour assurer l'équilibre d'une convention de Délégation de Service Public leur confiant la gestion d'un service ou d'un équipement public. Or, au-delà du déficit constaté pour l'exercice 2017 et en l'absence d'une contribution de fonctionnement du Délégant à hauteur du besoin structurel de la DSP, un déficit d'exploitation d'un niveau comparable à celui de 2017 serait vraisemblablement à nouveau constaté en 2018 et 2019.

C'est pourquoi nous avons sollicité un entretien auprès du Secrétaire Général aux Affaires Régionales de la Préfecture de Région le 21 juin 2018 afin de l'informer de la situation et nous sommes convenus au terme de cet entretien d'écrire au Président du Conseil Départemental afin de lui demander de prendre en compte et à la charge du Délégant le besoin de fonctionnement réel de la DSP aéroportuaire de Dole Jura pour l'année en cours et l'année à venir.

Nous vous tiendrons naturellement informés de l'évolution de cette situation ».

******

DEVELOPPEMENT DURABLE : CONTRAINTES ET OPPORTUNITES POUR LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Luc DREVET : « Monsieur le Président, si vous me le permettez et avant de débuter cette table ronde, j'aimerais présenter aux Membres de l'Assemblée Générale Emilie ANDRIEUX qui a récemment rejoint l'équipe de la Direction des Entreprises et de l'Innovation et qui est plus précisément en charge de l'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre de l'Espace Entreprendre. Bienvenue parmi nous ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON précise que Daniel LEPRE et Delphine PAUGET de la Direction des Entreprises et de l'Innovation seront les animateurs de cette table ronde.

Daniel LEPRE : « Je souhaite effectivement remercier la présence des intervenants qui sont parmi nous aujourd'hui pour animer ce débat et je vous invite à leur poser les questions qui sont les vôtres. Le développement durable a plusieurs composantes : le volet environnemental, le volet développement économique et le volet social et sociétal ; c'est la conjonction des performances sur ces trois domaines qui nous permet de parler de développement durable. Nous n'aurons pas aujourd'hui la prétention de parler de l'ensemble des sujets, mais au travers des présentations qui vont vous être faites, un éclairage vous sera donné sur les contraintes et les opportunités que présente aujourd'hui le développement durable aux entreprises.

Je vais donner la parole à Pierre CHRISMENT, Responsable de l'Unité Territoriale Jura de la DREAL Bourgogne Franche-Comté, en charge notamment des installations classées pour le département. Lorsque l'on parle d'installations classées, il est intéressant de rappeler les objectifs de cette réglementation, d'expliquer également de quelle façon cette réglementation

peut être un facteur de progrès pour l'entreprise concernée et nous pourrons également parler des problématiques liées à la distorsion de concurrence.

Pierre CHRISMENT : « Merci pour ce sujet et pour l'invitation. Les questions sur lesquelles vous proposez que l'on débatte sont effectivement de grande ampleur. Pour donner quelques éléments de contexte sur la réglementation, peut-être rappeler, qu'en lien avec le développement durable dont vous avez rappelé les trois piliers, que la charte de l'environnement qui décrit et porte ces principes est entrée dans la constitution française en 2005. Aujourd'hui, indépendamment des gouvernements que l'on peut avoir, ce sont ces derniers qui doivent appliquer cette charte de l'environnement inscrite dans la constitution et non pas adapter leur politique en la matière comme ils le souhaitent.
Quelques grands principes constitutionnels : « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé », « toute personne morale ou physique, toute société doit prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement, et à défaut en limiter les conséquences », « toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement », « toute politique publique quel que soit le gouvernement doit promouvoir un développement durable autour du développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable ». La traduction concrète et j'arrive progressivement à quelque chose qui s'applique plus directement aux entreprises, dans la réglementation des installations classées, terme officiel qui, pour simplifier, désigne les industries, l'article L511-1 du Code de l'Environnement précise l'ensemble des intérêts défendus. Il y a beaucoup de choses y compris jusqu'à la conservation des sites, l'utilisation rationnelle de l'énergie, le patrimoine archéologique, l'agriculture ... il y a trois éléments fondamentaux que sont la santé publique, la sécurité publique et la salubrité publique.
Par rapport à ces trois éléments fondamentaux, cela vaut peut-être la peine de rappeler qu'aujourd'hui en France, les statistiques officielles montrent que la pollution atmosphérique, qui n'est qu'une des composantes des impacts des industries, cause 48 000 décès prématurés par an et différentes études de l'INSERM vont dans le sens de cet ordre de grandeur. Un rapport du Sénat mentionne que le coût de la pollution atmosphérique est évalué à 100 milliards d'euros par an, cela représente une part colossale du budget de l'Etat. L'OMS elle-même a chiffré ce coût à 1 435 milliards à l'échelle européenne, ce qui représente 10 % du PIB moyen européen, mais avec des écarts.
C'est à ce niveau que l'on va constater l'effet des politiques de prévention dans la réglementation sur le coût de la pollution. En Europe aujourd'hui, le coût de la pollution atmosphérique correspondrait à 2,3 % du PIB de la France. Néanmoins, avec des facteurs de pondération par rapport au pouvoir d'achat dans les différents pays, le coût de la pollution dans les pays qui ont le moins de réglementation ou du retard dans cette réglementation et de 12,9 % en Pologne, 18,8 % en Roumanie et 29 % du PIB global en Bulgarie ! Il faut dire que l'impact historique de la réglementation pour prévenir la pollution à une efficacité réelle même si nous constatons encore aujourd'hui, je le rappelle, 48 000 décès prématurés en France par an.
Au-delà de l'impact sur la santé et la sécurité publique, quel peut être l'intérêt ou l'avantage pour une entreprise de cette réglementation ?
La réglementation impose beaucoup d'obligations aux entreprises mais face à ces dernières, elle donne un droit d'exploitation. Le droit est écrit, l'État s'engage et vous avez le droit d'exploiter une usine en contrepartie de respecter les obligations. Ce droit est important car il peut difficilement vous être enlevé sauf si vous en faites la demande, sauf si vous êtes en non-conformité pendant une période assez longue ou qu'elle soit grave, ou dans quelques autres cas très particuliers. Je le précise car on le cite parfois et cela fait écho à la question de la distorsion de concurrence. On entend parfois : « si la réglementation est trop contraignante ici, je vais aller

ailleurs ». En effet, on peut aller en Chine par exemple où il y a un peu moins d'obligations même si cela change progressivement. Mais si vous regardez bien ce qui se passe en Chine, des décisions sont prises soit au niveau étatique, soit au niveau des provinces, qui du jour au lendemain ordonnent la fermeture d'usines et cela se fait car il n'y a pas de droit d'exploitation en face des obligations. Pour votre information, un arrêté a été pris le 8 août 2010 par le ministère de l'industrie chinois qui a fait fermer, pour le 30 septembre de la même année, 2 487 établissements : des aciéries, des cimenteries, des grandes usines de consommation électrique. Cet arrêté stipule que lesdites entreprises se verront interdites de prêts bancaires, de crédits à l'export, de licences et l'électricité sera coupée si besoin. Ces mesures sont destinées à éviter tout problème avec les gouvernements locaux qui eux sont réticents à fermer ces usines très bénéfiques à leur croissance et à leur économie. Cela donne une petite idée de ce qu'est une obligation et un droit en face de cette obligation.
Pour sortir de cette démonstration de droit, la réglementation des installations classées est là pour éviter l'accident industriel. L'accident industriel est un petit peu un retour d'expérience que nous pouvons avoir au titre de l'inspection sur un site qui est mal géré et qui va survenir tous les 10 ou 20 ans. Ce n'est pas de la statistique pure et dure mais c'est ce que l'on constate. Et c'est là toute la difficulté de cette réglementation et je le conçois, la difficulté du chef d'entreprise. Quand on visite une entreprise qui gère vraiment mal les aspects de sécurité industrielle et qu'on lui dit que son site a une probabilité d'accident tous les 10 ou 20 ans, certains chefs d'entreprise nous disent que ça leur va presque bien ! Quand ils n'ont parfois pas de vision à 6 mois, quand ils ne savent pas ce qu'ils seront dans 2 ans, quand ils n'ont aucune idée du nombre d'employés qu'ils pourront garder d'ici 3 ans, 20 ans selon eux c'est formidable ! Oui, c'est formidable mais c'est quand on regarde à l'échelle de l'industriel ! Savez-vous combien il y a d'industries classées dans le département du Jura ? Il y en a 1600, c'est beaucoup. Si chacune avait une probabilité d'être dévastée par un incendie tous les 10 à 20 ans, combien aurait-on d'accident industriel ? On aurait entre 80 à 160 sites industriels ravagés chaque année par une explosion, un nuage toxique, rien que pour le Jura. Croyez-vous que tant le Préfet, les habitants du Jura, les associations, l'ensemble des parties accepteraient de voir 80 à 160 accidents et sites industriels dévastés chaque année ? On se rend bien compte que ce n'est pas possible ! Ce qui signifie qu'il faut réduire cette probabilité d'accident d'un facteur 10 voire d'un facteur 100, et c'est là toute la difficulté. C'est-à-dire qu'il faut vraiment être, malheureusement, très exigeant sur chacun des sites pour que socialement et économiquement on puisse accepter la probabilité d'accidents.
Globalement, retenez que cette réglementation des installations classées repose sur un retour d'expériences. Nous avons étudié tous les accidents, toutes les explosions, les incendies, les pollutions et avons repéré tout ce qui n'a pas fonctionné dans le passé. Cette réglementation est finalement très pragmatique puisque dès octobre 1810, Napoléon avait pris un décret sur ce point. Cette réglementation permet un développement sur le long terme pour éviter l'épuisement des ressources, la pollution des sols etc. ... et elle permet également d'optimiser l'investissement ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « Combien d'accidents ont été recensés ces 2 ou 3 dernières années dans le Jura ? »

Pierre CHRISMENT : « Ces dernières années, nous sommes entre 1 et 3 accidents importants avec le site dévasté par un incendie, plus rarement par une explosion et encore moins souvent par un nuage toxique. En matière de pollution toxique dans les rivières, nous avons eu un exemple l'an dernier avec 10 km de rivières polluées et rasées de toute vie par un rejet toxique. Malheureusement nous avons, pas toutes les semaines mais presque, des pré-accidents

industriels qui ont pu être maîtrisés par les exploitants ou les pompiers avant le sinistre complet du site ».

Luc DREVET : « Pouvez-vous nous confirmer l'effectif de vos inspecteurs sur le territoire ? »

Pierre CHRISMENT : « Pour l'ensemble des 1 600 sites classés ICPE du Jura, il y a 4,8 inspecteurs dont la part d'inspection représente 20 % du temps au mieux. Autant dire, lorsque l'on avance que la pression est forte, elle l'est quand on vient contrôler bien sûr car on ne fait pas des visites de tourisme, pour autant nous ne sommes pas sur les sites industriels tous les jours ».

Daniel LEPRE remercie Pierre CHRISMENT et donne la parole à Yves BERTRAND, PDG de la Société ITEC à Saint-Germain-les-Arlay en lui demandant de présenter sa société de fabrication d'étiquettes, sa démarche initialement entreprise avec la marque Imprim'vert et ses projets actuels en lien avec l'environnement et la maitrise de l'énergie.

Yves BERTRAND : « Bonjour à toutes et tous. ITEC est une société familiale créée en 1991 qui compte aujourd'hui 18 personnes pour un chiffre d'affaires de 2,5 millions d'euros. La démarche Imprim'vert a été initiée au tout départ du label par le Jura et concernait surtout la gestion de nos déchets et de nos encres. ITEC était intéressée pour adhérer à cette charte ; cela nous a demandé de sensibiliser le personnel à la gestion des déchets, nous avons été obligés de mettre en place des moyens de tri, d'identification de ces différents déchets, et de supporter également leur coût de traitement qui au préalable étaient jetés un peu partout. Nous avons également mis en place des procédures de contrôle. Nous avons une recherche constante dans la valorisation de nos déchets, même si pour beaucoup d'entre eux, nous n'avons pas encore trouvé de solution de valorisation. Il nous a fallu également remettre en cause nos comportements individuels et notre façon de travailler. Nous avons vu naître il y a quatre ans un nouveau bâtiment sur la zone artisanale qui nous a permis de mieux gérer nos flux (car à l'époque nous avions deux bâtiments, un pour le stockage à la zone artisanale et l'atelier de production au centre du village) et également de supprimer certaines nuisances notamment sonores liées au transport entre ces deux unités. L'intégration de ce nouveau bâtiment nous a permis de mettre en place un certain nombre de choses en matière de gestion des déchets, d'apporter un certain confort de travail à nos employés, nous avons mis en place une politique hygiène et sécurité. Cette intégration a joué également sur la consommation énergétique avec un bâtiment aujourd'hui totalement isolé aux normes RT 2012.
Cette nouvelle unité nous a permis également de gérer différemment les choses. Nous avons créé l'an dernier un laboratoire de colorimétrie qui nous permet non pas de composer nos encres sur machine, mais dans ce laboratoire. Auparavant, on perdait du temps machine et l'on générait du déchet papier. Aujourd'hui, ce laboratoire permet aussi de certifier nos teintes, avec un spectrophotomètre qui nous permet très précisément de mesurer nos compositions et d'établir les recettes. Cela nous permet également de travailler avec notre bibliothèque : vous avez un nuancier pantone avec 1 000 références, ce qui signifie que vous n'avez pas loin de 1 000 boîtes référencées ... pouvoir dire j'ai un pantone 108 et je veux faire un 109, au lieu de créer un 109 on va prendre un 108 et ajouter ce qu'il faut pour qu'il devienne 109 et de ce fait, nous sommes capables de réduire nos déchets. Il faut savoir qu'au bout de 3 années une encre doit être jetée. Vous la payez à l'acquisition et vous la payez une seconde fois à la destruction.
Aujourd'hui, nous travaillons avec la technologie de la flexographie UV, ce procédé m'ayant intéressé puisqu'il utilise une encre sans composés organiques volatils (COV), de ce fait nous n'avons pas d'acétate, d'alcool, de produits très inflammables. L'utilisation de ce procédé permet d'éviter les nettoyages de fin de journée, puisque tant que les encres n'ont pas été polymérisées par les UV elles sont toujours exploitables. On peut donc arrêter une machine le

soir et la redémarrer le matin sans intervention particulière. La flexographie à l'eau, même si l'on utilise du pigment naturel, génère pour sa part beaucoup de déchets et de nettoyage.
Nous entendons parler depuis un an de flexographie LED. Je m'y intéresse sérieusement car cette technologie permettrait de diminuer nos coûts énergétiques. Aujourd'hui, la technologie UV nous contraint, au démarrage d'une machine le matin, à 20 minutes d'attente pour que les UV atteignent leur puissance maximale. De même, en cas de micro coupures, vous devez attendre 20 minutes pour que la machine refroidisse et autant de temps pour la remettre en fonction. Les lampes qui nous permettent de polymériser l'encre cassent bien souvent. Il faut savoir qu'une cassette UV complète coûte 7 000 € et une cassette LED coûte 30 000 €. L'utilisation de lampes UV nous oblige à avoir une centrale de traitement de l'air pour extraire les résidus de l'UV, à savoir le gaz d'ozone pour le renvoyer à l'extérieur qui, au contact de l'air, redevient de l'oxygène. Au niveau sanitaire, mon personnel respire ces gaz d'ozone. En revanche, la lampe LED nous permet de ne plus générer aucun gaz et le personnel n'est plus incommodé. La durée de vie d'une lampe LED est de 60 000 heures alors que celle d'une lampe UV est de 1 000 heures. Le coût d'une lampe UV est de 600 € avec une consommation énergétique réduite de moitié, plus d'arrêt ni de démarrage, s'il y a une coupure intempestive il n'y a plus de risque de claquage de lampe. Notre volonté, dans les années proches, est de tendre vers cette technologie. Le coût de mise en conformité l'ensemble du parc est pour l'instant un frein, cependant je suis tenté de réaliser cet investissement. Nous fabriquons beaucoup d'étiquettes pour Monsieur Jean-Charles Arnaud ; nous connaissons les contraintes de l'agroalimentaire et savons que nos encres ne sont pas toujours très bonnes en matière de risque de migration envers les aliments. Bien que nous travaillions avec des encres à faible migration de dernière génération, nous avons toujours une influence migratoire. La lampe LED nous permettra d'avoir 100 % de nos encres séchées à cœur et de fait, travailler dans le zéro migration. On ne pourra pas prétendre à un contact direct avec les aliments, mais on le tendra.
Je vous remercie ».

Daniel LEPRE remercie Yves BERTRAND et donne la parole à Blandine AUBERT, Directrice de l'Agence Bourgogne Franche-Comté de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de l'Energie) en lui demandant de rappeler son rôle, de parler du dispositif d'aides pour la récupération de la chaleur fatale et présenter l'opération « TPE et PME gagnantes sur tous les coûts ».

Blandine AUBERT : « Bonjour à toutes et tous. Pierre CHRISMENT a très bien présenté les enjeux environnementaux et sociaux qui sont devant nous et qui font que l'on a finalement l'obligation d'agir et de changer notre façon de nous développer. J'ajouterai juste un chiffre, en un siècle nous avons augmenté par 10 la consommation de nos ressources à l'échelle mondiale (biomasse, carburants, minerais). Sur une courbe exponentielle, on voit bien que l'on a l'obligation de changer de modèle de développement ; vous le savez, nous avons chaque année la date à laquelle nous avons consommé l'ensemble de nos ressources et cette date avance chaque année. On voit bien qu'il y a une limite et que collectivement, que ce soient les entreprises, les collectivités, les citoyens, nous avons tous l'obligation de changer de modèle.
L'ADEME, qui est un établissement public sous tutelle du Ministère de l'Ecologie et du Ministère de la Recherche, est là pour accompagner l'ensemble des acteurs dans ce changement de modèle de société, depuis la recherche jusqu'à la mise en œuvre très concrète et opérationnelle de projets, à la fois par de l'expertise, du conseil et des financements de projets. Nous travaillons beaucoup avec les chambres consulaires que ce soient les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et les chambres d'agriculture. C'est le cas bien sûr en Bourgogne Franche-Comté et notamment dans le Jura et nous avons élaboré un dispositif partenarial avec les CCI et les Chambres de Métiers nommé « TPE et PME gagnantes sur tous les coûts ». Ce dispositif mis en place suite à une expérimentation réalisée sur une cinquantaine

d'entreprises en France, de diverses tailles et activités, a mis en évidence que finalement les entreprises souvent méconnaissent le coût réel de leurs déchets et de leur énergie. Bien souvent, elles pensent à la facture d'enlèvement des déchets, à la facture d'énergie, au mieux elles se souviennent que les déchets ont été achetés au début sous forme de matières premières mais en général, elles ne comptent pas le temps de transformation pris par l'ensemble des salariés, le fonctionnement des machines pour transformer une matière qui, à un moment de la chaîne, va devenir un déchet. Nous travaillons sur la mise en évidence de ces coûts mal connus des entreprises. Les CCI sont généralement présentes en première visite pour accompagner les entreprises sur ce thème et derrière, nous mettons en place des plans d'action pour réduire ces coûts. L'ADEME peut, avec la Région qui est souvent partenaire, accompagner des études plus approfondies, voire des investissements pour passer à l'action et mettre en œuvre ces différentes préconisations. On obtient des gains qui sont assez impressionnants. Le président de l'ADEME était en visite la semaine dernière dans l'entreprise Mulot & Petitjean fabrique de pain d'épices à Dijon. Cette entreprise, grâce à un dispositif précurseur que nous avons mis en place dès 2013 en Bourgogne Franche-Comté, économise 44 000 € par an suite à quelques investissements réalisés dans le cadre de la récupération de certains déchets, comme la brisure de pain d'épices, qui sont devenus finalement aujourd'hui des produits. Nous avons des gains qui sont souvent rapides et précieux dans une période toute source d'économie et de gains de compétitivité est bonne à prendre pour les chefs d'entreprise que vous êtes.
J'avais à cœur de vous faire part de ce dispositif et de vous inviter à contacter la CCI pour vous accompagner sur ce projet.
Dans le même ordre d'idées de gains de compétitivité, nous avons relancé cette année un appel à projets pour récupérer la chaleur perdue car bien souvent vous produisez de la chaleur qui est perdue sous forme de fumée, de condensat, d'eau chaude etc. ... et cette chaleur bien souvent on peut la récupérer, soit pour la réinjecter dans le process soit pour la vendre à un autre usager à proximité. L'ADEME peut accompagner à la fois les études et les investissements qui en découlent pour vous aider à récupérer cette chaleur. On estime le gisement à 2000 GW heure en Bourgogne Franche-Comté, c'est assez énorme et l'on considère à l'échelle nationale que cela représente 16 % de la consommation de combustible en industrie qui est perdue sous forme de chaleur fatale. Vous avez donc tout intérêt à envisager les possibilités de récupération de cette énergie. L'appel à projets qui est en cours se clôt le 29 juin, donc il est un peu tard pour ceux qui n'ont pas encore déposé de dossier, sachez dans tous les cas que cette action qui est prioritaire pour nous sera renouvelée. Alors n'hésitez pas à contacter vos conseillers à la CCI ou l'ADEME directement pour vous faire accompagner sur ces projets, sachant que nous avons réussi à mobiliser la Région comme partenaire de ce dispositif, ce qui nous permet d'obtenir des financements et essayer d'atteindre un temps de retour qui soit le plus proche possible de 18 mois, puisque l'on sait qu'une entreprise a besoin d'un temps de retour rapide pour engager un investissement. Avec les cofinancements de la Région, on arrive à se rapprocher de ces 18 mois.
Je vous remercie. »

Daniel LEPRE remercie Blandine AUBERT et donne la parole à Christophe EGGENSCHWILLER, Responsable de la Délégation Franche-Comté de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Nous sommes sur une autre thématique puisque nous avons beaucoup parlé d'énergie, d'air, de déchets, nous allons maintenant évoquer les problématiques liées à l'eau.

Christophe EGGENSCHWILLER : « Bonjour à toutes et tous. Il existe 6 Agences de l'Eau au niveau national qui sont rattachées aux grands bassins hydrographiques. Je représente l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui travaille sur le bassin versant du Rhône, de Belfort au nord jusqu'à Perpignan d'un côté et Nice de l'autre côté ; nous travaillons donc sur une trentaine de départements. Les agences de l'eau sont financées à 85 % par des redevances essentiellement

auprès des particuliers et les 15 % restants par des activités industrielles. Le budget de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse représente 500 millions par an. La loi de finances 2018 est également passée par là et nous parlons pour les années à venir d'une réduction de l'ordre de 25 % du budget des agences au niveau national, qui va principalement se traduire par une baisse de la redevance à la fois de la pollution domestique mais également de la pollution industrielle. Nous aurons donc beaucoup de priorisation à opérer sur les années à venir.

En ce qui concerne la qualité de l'eau sur l'ensemble du bassin, nous récoltons plus de 4 millions de données. Ce compartiment des milieux naturels est l'un des plus suivis. La qualité de l'eau au robinet mais aussi dans les cours d'eau est très suivie, des directives européennes et des obligations nationales nous y contraignent. Au cours des 30 dernières années, la qualité de l'eau s'est beaucoup améliorée notamment sur l'assainissement mais également sur les pollutions industrielles. C'est avéré au niveau national, nous avons une nette amélioration qui est notamment liée à la réglementation mais également à l'incitation notamment des agences de l'eau. Ces agences ont été créées à la fin des années 60 et leur principal objectif était à l'époque d'accompagner notamment les industriels afin de moins polluer et avoir un impact sur les milieux naturels moins important.

Quelques chiffres sur la pollution domestique. À l'aval de Besançon par exemple, la pollution domestique a été divisée par 10. Sur le bassin, par rapport aux pollutions toxiques, notamment sur les métaux tels que le nickel, le chrome, le zinc, les pollutions ont été divisées par 4 au cours des 30 dernières années. Cela démontre des évolutions importantes de la qualité de l'eau.

Si l'on prend un peu de recul par rapport aux problématiques de la qualité de l'eau, l'enjeu d'aujourd'hui concerne davantage les professions agricoles avec les pesticides. Il y a un vrai enjeu autour des pesticides et notamment le glyphosate que l'on retrouve malheureusement quasiment partout à partir du moment où l'on fait des analyses. C'est aussi la raison pour laquelle on s'attaque fortement à cette molécule qui est la plus distribuée dans le monde et que l'on retrouve malheureusement le plus dans les cours d'eau et dans les nappes phréatiques.

Il y a un deuxième volet sur la qualité de l'eau qui concerne la physiologie des cours d'eau : on a beaucoup abîmé les cours d'eau, supprimé les méandres, mis en place des seuils, des barrages. Vous êtes peut-être un certain nombre à être concernés par la continuité écologique et nous pourrions en dire quelques mots si vous le souhaitez.

Si j'en reviens aux pollutions dites industrielles, bien que nous ayons avancé en la matière, nous avons encore quelques points noirs en lien notamment avec l'activité industrielle des différents secteurs ; on trouve des pollutions dans le pays de Montbéliard et Belfort, également dans le Haut Doubs avec l'activité horlogère et dans le Jura nous avons encore deux points noirs que sont le bassin versant de la Bienne et Lons le Saunier. Sur ces secteurs, nous avons lancé ce que l'on appelle des opérations collectives industrie, l'idée étant d'aller solliciter toutes les activités industrielles pour les aider à améliorer leurs pratiques, de lancer des opérations coup de poing afin que l'on ait une vraie amélioration de la qualité des cours d'eau.

Sur l'agglomération de Lons-le-Saunier, nous avons réalisé 70 visites d'industriels, avons une quinzaine de dossiers d'investissements pour un coût de 1 million financé à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau, sachant que les taux d'intervention dépendent notamment de la taille de l'entreprise.

Sur l'opération « Bienne », 31 entreprises ont été aidées pour un peu plus de 1,5 millions de travaux financés à hauteur de 523 000 € de subventions. Ces financements n'auraient pas existé s'il n'y avait pas eu ces opérations collectives.

Dans le cadre de ces opérations, nous mettons en place une animation avec un intervenant soit de la collectivité, soit de la CCI comme cela avait été choisi dans le Jura. Par le biais d'une sensibilisation conjointe, nous rendons visite aux industriels et les incitons à réaliser des investissements pour améliorer leur impact notamment sur la qualité de l'eau et en contrepartie, des financements leur sont alloués par l'agence de l'eau.

Juste pour terminer, on peut se poser la question, pourquoi la qualité de l'eau ?
La qualité de l'eau c'est aussi du tourisme, nous sommes dans un département vert dans lequel la qualité de l'environnement et de l'eau est très importante. Pour information, il y a eu des mortalités piscicoles importantes sur le bassin de la Bienne, sur le Doubs Franco-Suisse et le Dessoubre dans le département voisin du Doubs, cela s'est traduit rapidement par quasiment plus aucune activité touristique les années qui ont suivi.
Il faut bien avoir en tête tous ces aspects, on parle d'effets indirects de la qualité de l'eau. Il y a un véritable intérêt collectif à préserver nos ressources en eau ».

Jean-Charles ARNAUD : « Juste une petite remarque. Vous mettez en avant l'importance de la qualité de l'eau et nous sommes tous parfaitement d'accord. Pourquoi ne contrôlez-vous pas effectivement les pathogènes dans l'eau qui nous est livrée ? Je prends un exemple pour être très concret : si j'ai une listeria dans un fromage évidemment je peux le décrire. Dans l'eau que vous nous livrez, vous ne regardez pas s'il y a effectivement des listérias, alors que nous on le fait, et on en trouve ! ».

Christophe EGGENSCHWILLER : « En tant qu'Agence de l'Eau, nous sommes davantage axés sur la qualité des milieux naturels et je renverrai la question à l'Agence Régionale de Santé. Il existe des normes de potabilité de l'eau distribuée et ce ne sont pas celles nécessaires à ce que vous utilisez notamment en agroalimentaire. Il faut savoir que l'eau distribuée à un coût ; nous parlons beaucoup aujourd'hui du prix de l'eau. Aujourd'hui il y a des molécules émergentes notamment sur les médicaments, le jour où l'on va s'intéresser fortement en amont au traitement de ces molécules cela va coûter très très cher. Aujourd'hui il y a un prix à payer pour la qualité de l'eau distribuée et l'on sait qu'en France globalement la qualité est très bonne, même s'il peut y avoir parfois, sur certains secteurs, des pollutions. Délivrer de l'eau de la qualité que vous décrivez aurait un coût phénoménal ».

Daniel LEPRE remercie Christophe EGGENSCHWILLER et donne la parole à Pascale LYAUDET-SARRON, Directrice de l'agence « Une rivière, un Territoire » Massif du Jura.

Pascale LYAUDET-SARRON : « Je vous remercie tout d'abord de votre invitation. Effectivement, parler du développement durable, c'est tout un programme. Je souhaite vous parler de l'engagement d'EDF en termes de développement durable qui passe d'abord par un engagement de volonté absolue de mettre la production d'électricité bas-carbone comme une priorité aujourd'hui totalement nécessaire dans le contexte de changement climatique que nous connaissons. Au travers de l'agence, je suis adossée à la production hydraulique qui contribue à cette production décarbonée pour près de 10 %. Le groupe EDF s'est également engagé récemment dans le lancement d'un plan solaire d'envergure avec des velléités de développement importantes de l'ordre de 30 000 mégawatts ; on parle d'un développement solaire à hauteur d'une fois et demie l'implantation hydroélectrique en France. Nous sommes vraiment aujourd'hui sur une relance du développement en production d'énergie. Le corollaire de ce plan solaire est un plan stockage car, en effet, sur des productions non modulables, il faudra renforcer la capacité de stockage.
Dans le Jura, EDF exploite aujourd'hui neuf aménagements hydroélectriques pour une puissance de 340 mégawatts, dont 285 pour l'aménagement emblématique du barrage de Vouglans dont on fête les 50 ans cette année. L'exploitation de ces 340 mégawatts permet la production de 410 millions de kWh, c'est-à-dire l'équivalent de la consommation résidentielle de 170 000 habitants. Le Jura apporte une contribution importante à la production d'énergies renouvelables.

Cette production d'énergies renouvelables prend aujourd'hui un double rôle dans le cadre de la transition énergétique. Si je prends un exemple très près de nous : la rivière d'Ain est une ressource de stockage importante d'énergie et c'est finalement de l'énergie renouvelable qui compte double. L'hydraulique représente 60 % de l'énergie renouvelable produite en France, même si c'est un pourcentage qui diminue nécessairement avec l'arrivée du développement éolien et photovoltaïque qui est plus aisé que de développer des grands projets d'aménagement hydraulique en France. Ces barrages permettent à la fois de produire de l'énergie et de la produire de façon modulaire pour pouvoir permettre l'entrée de l'intermittence ; finalement, on va être capable de démarrer les 285 mégawatts de Vouglans en deux minutes. Ce rôle de régulateur est aujourd'hui fondamental pour l'équilibre du réseau et la flexibilité de la production de ces ouvrages permet de répondre à cet enjeu.

Le groupe EDF est certifié ISO 14 001 depuis 15 ans. Nous exploitons des aménagements à proximité de milieux particulièrement sensibles comme les rivières, mais également des milieux particulièrement sensibles à l'érosion de la biodiversité. Nous nous sommes dits il y a 15 ans, nous avons une culture sécurité dans l'entreprise, nous avons une culture sûreté empreinte de la sûreté nucléaire et déclinée également sur la production hydraulique. Maintenant il s'agit d'acquérir une culture environnementale de même niveau et c'est vraiment de cette façon-là, je pense, que la certification ISO 14 001 a été mise en place pour prendre du sens dans le geste de l'agent de terrain afin de se prémunir de tout risque de pollution des rivières ou des sols. Nous avons des dispositifs de recensement des événements significatifs pour l'environnement comme on les avait pour la sécurité et la sûreté. C'est un niveau culturel qui, je trouve, a vraiment changé en 15 ans. Honnêtement, aujourd'hui, je pense que la génération arrivée dans l'entreprise depuis cette époque ne comprendrait pas que l'on ait une autre approche.
Au-delà de cela, c'est aujourd'hui un atout concurrentiel que d'être certifié ISO 14 001. Nous produisons une énergie la plus décarbonée d'Europe. Avoir cet engagement qualitatif ISO 14 001 à l'échelle du groupe est quelque chose de très complexe qui ne s'est pas érodé après 15 années et qui même rebondit en fonction de l'acuité des problématiques environnementales. Vous l'avez évoqué, nous avons des problématiques de continuité écologique et sommes souvent dans des sujets ou le multifactoriel à tout son sens. Notre impact sur l'environnement est visible, mesurable, non délocalisable, on réalise beaucoup de choses pour trouver de nouveaux équilibres mêmes si l'on sent qu'ils sont fragiles. Le réchauffement climatique questionne sur les espèces et les milieux que l'on tend à préserver, on se demande si on ne lutte pas contre l'inexorable par moment. Et aujourd'hui je pense que c'est la cause d'une bonne partie de gens, que ce soit au travers de l'ingénierie ou de l'exploitation des ouvrages, et que cela est important.

L'agence « Une rivière, un territoire » est une démarche associée à cette production, à cette énergie de proximité, et également une proximité aux enjeux de développement économique du territoire. L'objet de l'agence que j'ai le plaisir de diriger depuis plus de deux ans est de favoriser le développement économique à l'échelle du massif pour créer de la valeur et de l'emploi sur le territoire où nos installations sont basées.
Très concrètement, nous avons deux grands types d'actions. Nous essayons au maximum d'épauler les entreprises des secteurs eau, énergie et environnement dans leur croissance. Nous sommes adossés à un fonds d'investissement national qui permet la prise de participations au capital et des prêts participatifs à destination des entrepreneurs et des porteurs de projet de ces secteurs. Ce programme permet également la mobilisation d'un réseau de compétences en appui à ces entreprises.
Nous avons également réalisé une action, et ce fut une action phare d'un travail de proximité qui n'aurait pu se faire sans la CCI du Jura, afin de mieux connaître le paysage des entreprises

locales pour nos propres besoins de sous-traitance. Comme tous les grands groupes, nous avons eu de grandes phases, la phase de construction qui a été très empreinte sur le territoire et qui par la suite a été difficile à remonter après que l'appel aux entreprises locales ait pris fin. Nous avons eu ensuite des grandes politiques de massification des achats qui ne s'adaptaient pas très bien aux enjeux de performance de la production hydraulique, parce qu'il y a des aménagements, ce n'est pas forcément le cas du barrage de Vouglans mais quand on est en panne, l'eau est déversée et quand on la déverse, c'est du chiffre d'affaires qui s'en va. Finalement, plus vite on peut dépanner et plus vite on a des entreprises compétentes à proximité pour nous aider dans des travaux rapides, mieux c'est. Nous avons donc quelque peu contrecarré cette grande politique nationale qui s'adaptait sans doute mieux à de très gros ouvrages bien centralisés et nous sommes allés à la rencontre, avec l'appui et en partenariat avec la CCI du Jura, des entreprises locales par le biais de « Rencontres d'affaires » dont la première édition a eu lieu au Pôle du Tomachon à Saint-Claude. Ces rencontres nous ont permis un contact avec plus de 300 entreprises sur le territoire du Massif du Jura et permis à 40 d'entre elles de répondre à des consultations sans avoir jamais « mis les pieds » dans les marchés EDF. Nous avons une dizaine d'entreprises qui ont déjà remporté des marchés, dont, pour certains à des niveaux financiers que l'on n'imaginait pas auparavant.
Cette volonté de faire appel aux entreprises locales traduisait un engagement au pilier du développement durable qui est l'économie et finalement se dire que faire de la proximité locale et des relations de confiance un outil de performance industrielle, c'est vraiment je pense une fonction qui a tout son sens dans le triptyque du développement durable. L'économie est bien au cœur du développement durable même si, de temps en temps, cela ne signifie pas que les deux autres piliers sont moins importants mais on a tendance peut-être parfois à occulter ce regard-là. Finalement, si l'on veut penser le développement durable comme un équilibre, le volet économique est la condition de la durabilité.
Dans le cadre des relations de travail que nous avons pu avoir avec la CCI du Jura, je suis également convaincue que dans notre volonté de mieux travailler avec les entreprises locales, on peut trouver aussi des synergies dans la proximité, des synergies dans ce que l'on appelle l'écologie industrielle et territoriale qui consiste finalement à constater que l'on a tous besoin de matières premières et que l'on a tous des déchets à recycler et que si l'on regarde cela d'un peu plus près tous ensemble, on ferait peut-être des choses intelligentes qui nous coûteraient moins cher. Je pense que l'on peut tous avoir ce regard-là, un regard novateur sur ce type d'approche qui pourrait être facteur d'attractivité, et en termes de recrutement, je constate qu'il y a une véritable sensibilité éthique de la génération « Y » sur ce sujet ».

Daniel LEPRE remercie Pascale LYAUDET-SARRON et donne la parole à Delphine PAUGET, conseillère sur les questions environnement, énergie et sécurité au sein de la Direction des Entreprises et de l'Innovation de la CCI du Jura.

Delphine PAUGET : « Bonsoir à tous. J'ai la lourde tâche de clôturer cette table ronde. Je suis conseillère environnement, énergie et sécurité depuis maintenant quatre ans avec un grand plaisir. J'interviens effectivement sur tout ce que l'on a évoqué aujourd'hui, c'est-à-dire la sensibilisation des entreprises à la bonne gestion de l'eau, la recherche de sous-traitance EDF en lien avec les thématiques « environnement », l'opération « TPE PME gagnantes ». A ce propos d'ailleurs, Blandine AUBERT me soufflait tout à l'heure que la première entreprise à avoir participé à cette opération est jurassienne pour notre grande fierté ; cette entreprise va réaliser des économies conséquentes si elle met en place les actions qui lui ont été proposées dans le cadre du diagnostic que j'avais réalisé.
Je travaille également en lien avec Pierre CHRISMENT de la DREAL. Nous voulions faire un focus aujourd'hui sur ce sujet : il y a souvent des petites entreprises qui reçoivent quelquefois un

courrier avec une Marianne en leur expliquant qu'elles doivent se mettre en conformité administrative vis-à-vis de la réglementation ICPE, sauf qu'elles ne savent pas trop ce que cela signifie. C'est là que j'essaie d'intervenir en leur expliquant ce qui se cache derrière et que ce n'est pas forcément que du mauvais et qu'il y a des points positifs à en tirer ; je réalise l'analyse ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) du site qui se base sur une nomenclature avec un nombre infini de rubriques par le biais de laquelle on juge la dangerosité de l'entreprise soit par rapport à ses activités soit par rapport à ses stockages sur site. Une fois cette analyse réalisée, je l'aide au montage de son dossier de déclaration pour être en conformité administrative, sachant qu'il existe également des préconisations techniques à suivre. N'étant pas une experte ICPE, je n'accompagne pas les grandes entreprises qui sont sous le régime enregistrement /autorisation. Sachez que si un jour vous recevez ce courrier vous demandant de vous mettre en conformité administrative, je suis là pour vous aider.
Je voulais également faire un focus sur les visites énergie car cela fait partie des préoccupations de toute entreprise, je l'espère en tout cas. Vous dire que c'est un bon levier d'économies pour vous industriels mais aussi pour les commerçants et les prestataires de services. Les CCI de la région Bourgogne Franche-Comté proposent des visites énergie : nous analysons les consommations, leur répartition par énergie ainsi que le budget consacré sur trois années. De là, on essaie de dégager des plans d'action à court, moyen et long terme pour réaliser des économies en essayant de respecter la planète.
Le dernier point que je souhaitais évoquer et que la CCI est également là pour mettre en réseau les responsables d'entreprise et dans ce cadre-là, j'anime un Club Environnement créé il y a déjà une vingtaine d'années qui se réunit trois fois par an à destination des responsables environnement des entreprises jurassiennes, avec une thématique d'actualité sur un site industriel. Il y a entre 20 et 30 experts qui échangent entre eux sur la thématique choisie et en général, de bonnes astuces fusent tout au long de la matinée.
J'en terminerai par le nouveau « Club export sécurité » qui vient d'être créé à la demande des entreprises suite à une réunion organisée avec l'agence EDF sur les certifications sécurité puisque les grands donneurs d'ordres demandent de plus en plus sur les certifications sécurité des entreprises de sous-traitance qui interviennent pour leur compte. Les représentants d'entreprises apprécient d'échanger et de visiter un site et là aussi, on capte pas mal de bonnes astuces ».

******

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie tous les intervenants, informe les Membres de l'Assemblée que la prochaine Assemblée Générale de la CCI du Jura aura lieu le lundi 12 novembre 2018. L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance.

Le Président	Les Secrétaires	
Jean-Pierre PARIZON	Patrick JANAND / Philippe MANZONI / Florence PUIG	

ANNEXES

CCI JURA

ASSEMBLEE GENERALE DU LUNDI 25 JUIN 2018

BUDGET EXECUTE 2017

Nous vous adressons le Budget Exécuté 2017 qui va être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 25 juin 2018.

Ce document est assorti de toutes les annexes et adapté aux règles budgétaires et comptables de la circulaire ministérielle du 30 mars 1992 et au règlement ANC (Autorité des Normes Comptables) N° 2014-03.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura a respecté les décisions prises en Assemblée Générale.

Les faits caractéristiques de l'exercice 2017 ont été les suivants :

- Suppression de deux postes de travail au 01/12/2017 pour 111 255.70 €

- Remboursement par anticipation des deux emprunts restant en cours pour un montant en capital de 464 635.85 € et un montant d'indemnité pour remboursement par anticipation de 18 585.43 €

- Harmonisation au 31/12/2017 des engagements sociaux détenus par la CCI Bourgogne Franche Comté sur la CCI du Jura avec une incidence positive sur le compte de résultat de 67 512.00 €.

Le budget exécuté 2017 de la CCI prévu avec un déficit budgétaire de 359 181 € et un résultat comptable négatif de 99 841.00€ se clôture par un résultat budgétaire déficitaire de 348 821.88 € et un résultat comptable négatif de 79 456.47 €

Le budget exécuté 2017 se présente de la manière suivante :

.../...

N° Cpte	CHARGES	2016 effectue	2017 notifie	2017 exécuté	Différence
60	ACHATS	91 878,83	94 750,00	99 281,26	4 531,26
61	SERVICES EXTERIEURS	496 488,84	310 200,00	263 021,60	-47 178,40
62	TRAVAUX ET PRESTATIONS	277 583,61	198 600,00	201 827,96	3 227,96
63	IMPOTS ET TAXES	33 398,88	33 700,00	31 705,83	-1 994,17
64	FRAIS DE PERSONNEL	1 971 111,72	2 287 306,00	2 303 542,66	16 236,66
	dont personnel mis à disposition EMC		*428 575,00*	*362 001,85*	
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	19 501,33	100,00	8,38	-91,62
656	AUTRES CONTRIBUTIONS	159 662,75	136 500,00	139 438,11	2 938,11
66	INTERETS DES EMPRUNTS	17 798,78	34 026,00	34 019,97	-6,03
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 874,15	171 000,00	273 516,47	102 516,47
	Prélèvement exceptionnel				
69	IMPOT SOCIETE	1 586,00	2 500,00	1 028,00	-1 472,00
86	DEPENSES EN CAPITAL	174 539,82	611 657,00	666 259,78	54 602,78
	TOTAL DES CHARGES	3 252 424,71	3 880 339,00	4 013 650,02	133 311,02
	CONTRIBUTIONS AUX SERVICES	32 548,69	40 408,00	40 525,37	117,37
	Virement/Fds de Roulement	120 789,22	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	3 405 762,62	3 920 747,00	4 054 175,39	133 428,39

N° Cpte	PRODUITS	2016 effectue	2017 notifie	2017 exécuté	Différence
70	RECETTES D'EXPLOITATION	256 566,64	333 610,00	325 023,34	-8 586,66
741	RESSOURCE FISCALE	2 299 164,00	2 599 000,00	2 599 100,00	100,00
743	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	101 564,89	98 305,00	104 559,50	6 254,50
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION	13 265,64	100,00	6 565,44	6 465,44
764	PRODUITS FINANCIERS	27 080,20	20 000,00	29 919,20	9 919,20
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 147,00	13 000,00	121 608,05	108 608,05
791	TRANSFERT DE CHARGES	354 017,04	398 123,00	419 032,61	20 909,61
	Salaires transférés à l'EMC		*357 023,00*	*362 001,85*	
875	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
	CESSION D'IMMOBILISATIONS	312 408,52	59 020,00	59 020,00	0,00
	TOTAL DES PRODUITS	3 373 213,93	3 521 158,00	3 664 828,14	143 670,14
	CONTRIBUTIONS DES SERVICES	32 548,69	40 408,00	40 525,37	117,37
	Service Enseignement - Formation				
	Prélèvement/Fds de Roulement	0,00	359 181,00	348 821,88	-10 359,12
	TOTAL GENERAL	3 405 762,62	3 920 747,00	4 054 175,39	133 428,39

Compte tenu des opérations en capital, des dotations et des reprises d'amortissements et provisions, le résultat comptable de l'exercice 2017 de la CCI du Jura est de -79 456.47 € (voir le rapprochement ci-dessous).

Rapprochement résultat comptable et résultat budgétaire

Résultat budgétaire	**-348 821.88**
Neutralisation des emplois	
Immobilisations	+ 14 097.23
Remboursement de la dette	+ 653 975.76
Neutralisation des ressources	
Remboursement Titres/caution reçue	- 59 020.00
Dotations aux amortissements	- 164 525.65
Dotations aux provisions	- 214 502.87
Reprise sur provisions	+39 340.94
Résultat comptable	**-79 456.47**

Le fonds de roulement net au 31/12/2017 est de 1 534 563.40 € et représente 162 jours de charges.

******

PROJET DE DELIBERATION

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, réunie en Assemblée Générale ce jour, après avoir entendu le rapport qui précède et en avoir délibéré :

VU : **- l'accord du Bureau,**
- l'accord de la Commission des Finances,
- le rapport du Commissaire aux Comptes,

approuve le budget exécuté 2017 qui lui est présenté.

CCI JURA

ASSEMBLEE GENERALE DU LUNDI 25 JUIN 2018

BUDGET RECTIFICATIF 2018

L'Assemblée Générale de la CCI du Jura réunie le 27 novembre 2017 a approuvé le budget primitif 2018.

Ce dernier tenait compte d'un montant de ressource fiscale de 2 102 000 € et présentait un déficit budgétaire de 105 221 €.

Compte tenu des informations connues à ce jour et des éléments suivants :

En recettes :

- la prise en compte de la modification de répartition de la Ressource Fiscale entre la CCI Bourgogne Franche-Comté et les CCIT de son territoire qui sera approuvée par l'Assemblée Générale de la CCIR le 14 juin 2018 et qui tient compte de l'affectation du fonds de péréquation 2018. Pour la CCI du Jura le montant de ressource fiscale attribué est de 2 154 282 € dont 120 000 € de fonds de péréquation soit + 52 282 € par rapport au budget primitif qui ne tenait pas compte du fonds de péréquation.
- L'ajustement des recettes en fonction de la réalisation à fin avril 2018 soit – 73 941 €

En dépenses :

- l'ajustement du montant des frais de personnel mis à disposition de la CCI du Jura par la CCIR – 58 185 €
- la diminution du montant de l'annuité de remboursement pour les dettes sociales – 10 190 €
- la prise en compte des charges supplémentaires relatives aux projets retenus dans le cadre du fonds de péréquation et autres + 55 200 €.

Le budget rectificatif se présente de la manière suivante :

.../...

N° Cpte	CHARGES	2017 Effectue	2018 Notifié	2018 Rectifié	Différence
60	ACHATS	99 281,26	93 400,00	93 400,00	0,00
61	SERVICES EXTERIEURS	263 021,60	333 400,00	359 400,00	26 000,00
62	TRAVAUX ET PRESTATIONS	201 827,96	192 350,00	195 350,00	3 000,00
63	IMPOTS ET TAXES	31 705,83	33 300,00	43 300,00	10 000,00
64	FRAIS DE PERSONNEL	2 303 542,66	2 326 785,00	2 268 600,00	-58 185,00
	dont personnel mis à disposition EMC		*351 000,00*	*351 000,00*	
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	8,38	0,00	0,00	0,00
656	AUTRES CONTRIBUTIONS	139 438,11	100 000,00	100 000,00	0,00
66	INTERETS DES EMPRUNTS	34 019,97	0,00	0,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	273 516,47	9 000,00	9 000,00	0,00
69	IMPOT SOCIETE	1 028,00	15 000,00	15 000,00	0,00
86	DEPENSES EN CAPITAL	666 259,78	73 397,00	79 407,00	6 010,00
	TOTAL DES CHARGES	4 013 650,02	3 176 632,00	3 163 457,00	-13 175,00
	CONTRIBUTIONS AUX SERVICES	40 525,37	31 918,00	31 918,00	0,00
	Enseignement - Formation				
	Virement/Fds de Roulement		0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	4 054 175,39	3 208 550,00	3 195 375,00	-13 175,00

N° Cpte	PRODUITS	2017 Effectue	2018 Notifié	2018 Rectifié	Différence
70	RECETTES D'EXPLOITATION	325 023,34	466 750,00	415 950,00	-50 800,00
741	RESSOURCE FISCALE	2 599 100,00	2 102 000,00	2 154 282,00	52 282,00
743	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	104 559,50	85 520,00	85 520,00	0,00
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION	6 565,44	0,00	0,00	0,00
764	PRODUITS FINANCIERS	29 919,20	15 000,00	10 000,00	-5 000,00
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS	121 608,05	0,00	0,00	0,00
791	TRANSFERT DE CHARGES	419 032,61	402 141,00	384 000,00	-18 141,00
	Salaires transférés à l'EMC		*351 000,00*	*351 000,00*	
	CESSION D'IMMOBILISATIONS	59 020,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRODUITS	3 664 828,14	3 071 411,00	3 049 752,00	-21 659,00
	CONTRIBUTIONS DES SERVICES	40 525,37	31 918,00	31 918,00	0,00
	Service Enseignement - Formation				
	Prélèvement/Fds de Roulement	348 821,88	105 221,00	113 705,00	8 484,00
	TOTAL GENERAL	4 054 175,39	3 208 550,00	3 195 375,00	-13 175,00

.../...

Ce budget rectificatif 2018 présente un déficit budgétaire de 113 705 € au lieu de 105 221 € au budget primitif.
Avec les opérations en capital, les dotations et les reprises d'amortissements et provisions et les valeurs comptables nettes des éléments d'actifs sortis, le résultat comptable prévisionnel pour l'exercice 2018 de la CCI du Jura sera de – 213 598 € au lieu de – 211 124 € au budget primitif.

Le fonds de roulement net au 31 décembre 2018 sera de 1 415 858.40 € et représentera environ 150 jours de charges.

****

PROJET DE DELIBERATION

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, réunie en Assemblée Générale ce jour, après avoir entendu le rapport qui précède et en avoir délibéré :

VU : - l'accord du Bureau,
- l'accord de la Commission des Finances,

approuve le budget rectificatif 2018 qui lui est présenté.

CCI JURA

TARIFICATION DES PRESTATIONS DE LA CCI DU JURA

CONSEIL INDIVIDUEL EN ENTREPRISE

Dénomination	Tarif de la prestation
Prestations de conseil individuel en entreprise	60 € HT / heure 480 € HT / jour

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

1) Tarifs relatifs aux Formalités d'entreprises (tant pour les Entreprises Individuelles que pour les Sociétés) :

	Mandataire	Déclarant direct
Immatriculation	60 € TTC	60 € TTC
Modification	60 € TTC	60 € TTC
Radiation (clôture liquidation société)	0 € TTC	20 € TTC

2) Tarifs relatifs à la délivrance (ou le renouvellement) des cartes des professions immobilières (y compris le récépissé de déclaration préalable d'activité et l'attestation des négociateurs) :

	Mandataire	Déclarant direct
Délivrance initiale de la carte professionnelle (et renouvellement)	120 € TTC	120 € TTC
Modification	120 € TTC	120 € TTC
Délivrance d'un récépissé de déclaration préalable d'activité (Etablissement Secondaire)	80 € TTC	80 €TTC
Demande initiale d'attestation de collaborateur (et modification)	50 € TTC	50 € TTC

3) Tarifs relatifs à la délivrance (ou le renouvellement) des cartes de commerçants ambulants :

	Mandataire	Déclarant direct
Délivrance initiale de la carte de Commerçant ambulant (et renouvellement)	15 € TTC	15 € TTC

Important ! : Prestations du CFE non assujetties à la TVA - article 256 B du Code Général des Impôts.

APPRENTISSAGE

Dénomination	Tarif de la prestation
Formalités contacts d'apprentissage	70 € TTC / contrat 35 € TTC / modification
Convention stage découverte	35 € TTC / convention

POLE FORMALITES INTERNATIONALES

CERTIFICATS D'ORIGINE – VISAS – LEGALISATIONS – ATTESTATIONS DIVERSES	PU NET* €	PU HT €	PU TTC TVA 20% incluse €
1 - Service en ligne sur GEFI			
Prise en charge par dossier		**7,50**	**9,00**
Visa certificat d'origine soit 1 original et 2 copies *Rédaction par vos soins - Impression du certificat d'origine par la CCI*	**9,00**		
Imprimé certificat d'origine		**0,83**	**1,00**
Copie supplémentaire		**0,83**	**1,00**
Visa facture, liste de colisage ...	**10,00**		
Légalisation de signature (attestation, contrat, ...)	**10,00**		
Frais d'envoi		**coût réel**	
2 - Visa au guichet (33 place de la Comédie à Lons-le-Saunier)			
Visa certificat d'origine soit 1 original et 2 copies *Rédaction et impression par vos soins*	**16,00**		
Imprimé certificat d'origine (1 original, 3 copies et 1 demande de délivrance)		**1,00**	**1,20**
Visa facture, liste de colisage ...	**16,00**		
Légalisation de signature (attestation, contrat, ...)	**16,00**		
Frais d'envoi		**coût réel**	

3 - Service + : Rédaction et visa du certificat d'origine sur GEFI par la CCI avec : - vérification de la concordance des informations sur tous les documents - vérification d'éventuelles mentions absentes mais néanmoins obligatoires sur la facture commerciale par rapport à la réglementation française et la réglementation du pays étranger - vérification de la conformité des documents avec le contenu du crédit documentaire (s'il y en a un)			
Visa certificat d'origine	**28,00**		
Visa certificat d'origine établi suivant crédit documentaire :			
- **Niv. 1**	**33,00**		
- **Niv. 2**	**43,00**		
- **Niv. 3** : prix spécifique en fonction des difficultés et du temps passé (fixé au cas par cas avec l'entreprise)			
. l'exemplaire supplémentaire	**5,00**		
Frais d'envoi		**coût réel**	
DIVERS			
Attestation d'existence		**115,00**	**138,00**
Attestation communautaire		**115,00**	**138,00**
Photocopie noir & blanc		**0,10**	**0,12**
Photocopie couleur		**0,25**	**0,30**

* nets / exonération de TVA articles 261c et 256b / Code Général des Impôts

CARNETS ATA	**PU NET* €**	**PU HT €**	**PU TTC** TVA 20% incluse **€**
1 - Service en ligne sur GEFI			
Prise en charge du dossier (par carnet)		**20,83**	**25,00**
Forfait de base un voyage		**51,67**	**62,00**
Voyage supplémentaire		**12,50**	**15,00**
Redevance :			
CIG (Chaîne Internationale de Garantie)	**26,00**		
Prime de cautionnement (variable selon la valeur des marchandises) :			
Jusqu'à 11 000 €	**71,00**		
de 11 001 à 20 000 €	**115,00**		
de 20 001 à 30 000 €	**155,00**		
de 30 001 à 40 000 €	**195,00**		
de 40 001 à 50 000 €	**235,00**		
de 50 001 à 75 000 €	**310,00**		
de 75 001 à 100 000 €	**385,00**		
de 100 001 à 125 000 €	**460,00**		
de 125 001 à 150 000 €	**535,00**		
de 150 001 à 175 000 €	**610,00**		
de 175 001 à 200 000 €	**680,00**		
de 200 001 à 225 000 €	**750,00**		
de 225 001 à 250 000 €	**820,00**		
de 250 001 à 275 000 €	**890,00**		
de 275 001 à 300 000 €	**960,00**		
de 300 001 à 325 000 €	**1025,00**		
de 325 001 à 350 000 €	**1090,00**		
de 350 001 à 375 000 €	**1155,00**		
de 375 001 à 400 000 €	**1215,00**		

de 400 001 à 425 000 €	**1275,00**		
de 425 001 à 450 000 €	**1330,00**		
de 450 001 à 475 000 €	**1380,00**		
de 475 001 à 500 000 €	**1430,00**		
au-delà de 500 000 €	**Nous consulter**		
Visa : par voyage	**20,00**		
Forfait service urgent (sous 24 h)		**40,00**	**48,00**
Frais d'envoi		**coût réel**	
Prestation de rédaction par la CCI sur GEFI – Coût supplémentaire :			
1 - Rédaction 1 à 2 voyages		**85,00**	**102,00**
2 - Rédaction 3 à 5 voyages		**110,00**	**132,00**
3 - Rédaction 6 à 8 voyages		**135,00**	**162,00**
2 – Frais de gestion des litiges			
Frais de procédure simple		**130,00**	**156,00**
Frais de procédure et de transfert		**185,00**	**222,00**
Frais de procédure majorés		**218,00**	**261,60**
- Droits et taxes dus au pays d'admission temporaire		**coût réel**	
- Taxes de régularisation		**coût réel**	

* nets / exonération de TVA articles 261c et 256b / Code Général des Impôts

IMPRIMES DOUANIERS	**PU HT €**	**PU TTC** TVA 20% incluse **€**
BORDEREAU DE SECOURS PABLO	**1,70**	**2,04**
CERTIFICAT EUR. 1	**1,00**	**1,20**
EUR MED	**1,00**	**1,20**
CERTIFICAT A. TR	**1,00**	**1,20**
EUR. 2	**1,00**	**1,20**
DAU E (1.2.3.) ou (ft 1.2.3.9+1sup)	**1,70**	**2,04**
SUITE DAU E (1.2.3)	**1,65**	**1,98**
DAU I (6.7.8)	**1,50**	**1,80**
SUITE DAU I (6.7.8)	**1,26**	**1,51**
DAU EX.3	**1,50**	**1,80**
DAU EX.3 SUITE – réf.3037	**1,50**	**1,80**
DECLARATION DI	**1,39**	**1,67**
DCG 2ème feuillet export	**1,73**	**2,08**
MODIFICATIF DECLARATION DROIT COMMUN	**1,36**	**1,63**
T5	**0,47**	**0,56**
EXP. MARCH. DANGEREUSES MULTIMODAL	**1,00**	**1,20**
EXP. MARCH. DANGEREUSES AVION	**1,00**	**1,20**
EXP. TRANSP. MAT DANG. ADR-MOD	**1,00**	**1,20**
DOC. DE SURVEILLANCE / produits textiles	**0,72**	**0,86**
DOC. DE SURVEILLANCE / importation d'acier prov. pays tiers	**0,72**	**0,86**
CMR – LETTRE DE VOITURE INTERNATIONALE	**0,50**	**0,60**

CMR – LETTRE DE VOITURE NATIONALE ½ format	**0,25**	**0,30**
P.R.	**1,50**	**1,80**
AUTRE IMPRIME DOUANIER	**Nous consulter**	
FRAIS D'ENVOI	**coût réel**	

PLATEFORME RH JURA

Dénomination	Tarif de la prestation
Club avec RRH d'entreprises	gratuit
Appui individuel à l'embauche	205 € HT
Forum découverte annuel (en ateliers)	gratuit
Aide au recrutement	325 € HT
Emploi partagé	sur mesure
Jura 2 Emplois	325 € HT
Conseil en RH	88 € HT/heure
Diagnostic RH	1470 € HT
Accompagner les changements dans l'entreprise	980 € HT/jour
Coaching individuel	270 € HT/séance
Coaching d'équipe	sur mesure
Sortir des conflits	3 prestations : 168 € HT/420 € HT/168 € HT
Journées spéciales cohésion d'équipes	1200 € HT la journée
Atelier en entreprise	510 € HT/atelier
Risques professionnels et rédaction DUER	sur mesure
Managers	2500 € HT/stagiaire
Vous prendrez bien un peu de recul	1200 € HT/stagiaire
Les bases de la communication	1500 € HT/stagiaire entreprise (600 € HT individuel)
Développement personnel	1200 € HT

Ces tarifications ont été approuvées par l'Assemblée Générale du 25 juin 2018.